

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 167

Révision: 08.02.2018

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/  
l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** GRIFFON IMAL AER 300ML\*6 L221**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations  
déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation** Desserrage de vis**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur(1)/fournisseur(2):**

1

Bison International  
Dr.A.F.Philipsstraat 9  
NL-4462 EW Goes  
PO Box 160  
NL-4460 AD Goes  
tel. +31 88 3235700  
fax. +31 88 3235800  
e mail: sds@boltonadhesives.com

2

Bison International  
Excelsiorlaan 27, B 3  
B-1930 Zaventem  
tel. +32 3 710 92 92  
fax. +32 3 710 92 90  
e mail: sds@boltonadhesives.com

**Service chargé des renseignements:** Bison QESH**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Antipoisons: 075 245245  
Luxembourg: 8002 - 5500

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Aérosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

STOT SE 3

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 2)

BE-FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 167

Révision: 08.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON IMAL AER 300ML\*6 L221

(suite de la page 1)

Aquatic Chronic 3 H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

#### Mention d'avertissement Danger

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

distillats légers (pétrole), hydrotraités

1-méthoxy-2-propanol

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

#### Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

#### Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Description: Dégrippant

(suite page 3)

BE-FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 167

Révision: 08.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON IMAL AER 300ML\*6 L221

(suite de la page 2)

**. Composants dangereux:**

Numéro CE: 926-141-6 Reg.nr.: 01-2119456620-43	distillats légers (pétrole), hydrotraités ⚠ Asp. Tox. 1, H304	25-50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	10-25%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	10-25%
Numéro CE: 918-811-1 Reg.nr.: 01-2119463583-34	solvant naphta aromatique lourd (pétrole) ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	2,5-10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	1-2,5%
CAS: 95-38-5 EINECS: 202-414-9 Reg.nr.: 01-2119777867-13	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	<1%
CAS: 110-25-8 EINECS: 203-749-3 Reg.nr.: 01-2119488991-20	(Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	<1%

**. Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**. 4.1 Description des premiers secours**

**. Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

**. Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**. Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

**. Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

**. Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**. 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**. 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE-FR

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 167

Révision: 08.02.2018

Nom du produit: GRIFFON IMAL AER 300ML\*6 L221

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- . **5.1 Moyens d'extinction**
- . **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- . **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **5.3 Conseils aux pompiers**
- . **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- . **Préventions des incendies et des explosions:**  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- . **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE-FR

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 167

Révision: 08.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON IMAL AER 300ML\*6 L221

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

- . **8.1 Paramètres de contrôle**

- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**107-98-2 1-méthoxy-2-propanol**

IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 568 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Peau
--------------------------	--

- . **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- . **8.2 Contrôles de l'exposition**

- . **Equipement de protection individuel:**

- . **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- . **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- . **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:** Filtre A

- . **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- . **Matériau des gants**

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

- . **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

- . **Protection des yeux:** Pas nécessaire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- . **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- . **Indications générales.**

- . **Aspect:**

**Forme:**

Aérosol

**Couleur:**

Selon désignation produit

(suite page 6)

-BE-FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 167

Révision: 08.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON IMAL AER 300ML\*6 L221

(suite de la page 5)

. Odeur:	Caractéristique
. Seuil olfactif:	Non déterminé.
. valeur du pH:	Non déterminé.
. Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
. Point d'éclair	-97 °C
. Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
. Température d'inflammation:	210 °C
. Température de décomposition:	Non déterminé.
. Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
. Propriétés explosives:	Non déterminé.
. Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,5 Vol %
Supérieure:	20 Vol %
. Pression de vapeur à 20 °C:	2.100 hPa
. Densité à 20 °C:	0,775 g/cm <sup>3</sup>
. Densité relative.	Non déterminé.
. Densité de vapeur:	Non déterminé.
. Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
. Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
. Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Solvants organiques:	42,9 %
. 9.2 Autres informations	Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminés ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- . 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.2 Stabilité chimique
- . Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- . 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

BE-FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 167

Révision: 08.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON IMAL AER 300ML\*6 L221

(suite de la page 6)

- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- . **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- . **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- . **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**106-97-8 butane**

Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

**107-98-2 1-méthoxy-2-propanol**

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13.500 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	mg/l (6)

- . **Effet primaire d'irritation:**

- . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- . **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- . **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- . **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- . **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- . **12.1 Toxicité**

- . **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- . **Effets écotoxiques:**

- . **Remarque:** Nocif pour les poissons.

(suite page 8)

BE-FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 167

Révision: 08.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON IMAL AER 300ML\*6 L221

(suite de la page 7)

- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Nocif pour les organismes aquatiques.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- . **Emballages non nettoyés:**
- . **Recommandation:**  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- |   |                     |
|---|---------------------|
| . <b>14.1 Numéro ONU</b>  |                     |
| . <b>ADR/ADN, IMDG, IATA</b>  | UN1950              |
| . <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                          |                     |
| . <b>ADR/ADN</b>  | 1950 AÉROSOLS       |
| . <b>IMDG</b>   | AEROSOLS            |
| . <b>IATA</b>   | AEROSOLS, flammable |
| . <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                                 |                     |
| . <b>ADR/ADN</b>  |                     |
|  |                     |
| . <b>Classe</b>   | 2 5F Gaz.           |
| . <b>Étiquette</b>  | 2.1                 |
| . <b>IMDG, IATA</b>   |                     |
|  |                     |
| . <b>Class</b>  | 2.1                 |
| . <b>Label</b>  | 2.1                 |

(suite page 9)

BE-FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 167

Révision: 08.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON IMAL AER 300ML\*6 L221

(suite de la page 8)

. 14.4 Groupe d'emballage . ADR/ADN, IMDG, IATA	néant
. 14.5 Dangers pour l'environnement: . Marine Pollutant:	Non
. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur . Indice Kemler: . No EMS: . Stowage Code  . Segregation Code	Attention: Gaz. - F-D,S-U SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
. Indications complémentaires de transport: . Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 75 kg On cargo aircraft only: 150 kg
. ADR/ADN . Quantités limitées (LQ) . Excepted quantities (EQ)  . Catégorie de transport . Code de restriction en tunnels	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2 D
. IMDG . Limited quantities (LQ) . Excepted quantities (EQ)  . Remarques:	1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity Under certain conditions substances in Class 3 (flammable liquids) can be classified in packinggroup III. See IMDG, Part 2, Chapter 2.3, Paragraph 2.3.2.2
. "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

BE-FR

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 167

Révision: 08.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON IMAL AER 300ML\*6 L221

(suite de la page 9)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Service établissant la fiche technique: Bison QESH

#### Contact: Reach coördinator

#### Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
- Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
- Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

(suite page 11)

BE-FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 167

Révision: 08.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON IMAL AER 300ML\*6 L221

(suite de la page 10)

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2  
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3  
\* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE-FR